

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2023 029 CA

SEANCE du 5 juillet 2023

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt trois

Le cinq juillet à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 16

Pouvoirs : 5

Absents excusés : 2

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Pascal RICAUD, Représentant Syndicat CGT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : M. LARROQUE Francis, Conseiller Départemental à Régis SANSOT, Mme Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale à Charlette BOUE, Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale à Michel BURGAN, Mme Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée à Marie-Ange PASSARIEU, Mme Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée à Christine BEYRIA

Excusés : Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale, Représentant Syndical UD CFDT.
M. le représentant de la Préfecture

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, M. Bernard CASTELLS - Directeur des Territoires et Développement Durable au Conseil Départemental du Gers
Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion au GIP OKANTIS

L'OPH32 disposait, jusqu'en mai 2023, d'un service d'Archivage Electronique (SAE) des flux Chorus (flux financiers) et @ctes (contrôle de légalité) géré par le prestataire API Prologue. Ce dernier, n'ayant pas renouvelé son agrément légal, a cessé tout traitement des archives depuis mai 2023.

Afin d'assurer un maintien de ces services, API a rapproché l'OPH21 du GIP Okantis qui utilise la même plateforme logicielle, Libriciel, susceptible de pouvoir répondre à nos besoins en archivage de flux.

Okantis est un groupement d'intérêt public spécialisé dans le numérique depuis plus de 35 ans. Basé à Limoges et Poitiers, ce groupement mobilise près de 200 collaborateurs-experts sur toute la France, DOM et TOM compris.

Okantis mutualise auprès de ses adhérents hôpitaux, collectivités, établissements médicaux sociaux, un ensemble de services permettant de déployer, maintenir, former et interconnecter les logiciels et les systèmes d'informations.

Agréé tiers-archiveur numérique, ce groupement œuvre dans un esprit de service public.

Le coût de l'adhésion est de 250 euros la première année puis, le montant de l'adhésion est calculé sur la base de 1% du montant des services facturés l'année précédente avec un seuil minimum de 250 €, à partir de la 2ème année.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adhérer au Groupement d'Intérêt public OKANTIS avec pour date d'effet, la signature du devis et d'accepter les termes de la convention constitutive du GIP Okantis annexé à la décision**
- **de désigner un représentant à l'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) OKANTIS, en la personne de Mme Karine BOUSQUAIL.**

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Bernard KSAZ

Pour : 21
Abstention : 0
Contre :

Décision N° 2023 029 CA